

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

17-6-44

*L'Église  
et le nationalisme*

par

le P. Richard ARES, S. J.



Juin 1944

N° 365

*Direction :*

1961, RUE RACHEL EST

MONTREAL

*Administration :*

4260, RUE DE BORDEAUX

Prix : 15 sous

Tous droits réservés

HN  
31  
E34  
U. 365  
1944

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J

(Abonnement: \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2<sup>e</sup> édition, 1913). Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclopédie « Rerum notarum ».*  
S. S. Léon XIII
- 18-19. *Contre l'alcool* . . . Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam.*  
Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I* . . . . . XXX
33. *Les Ecoles maternelles* . R. P. Daly, C. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.*  
R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités* . R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.*  
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.*  
Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* . . . Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.*  
R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.*  
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.*  
R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.*  
Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* . . . . E. S. P.
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.*  
Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale* . . . . Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.*  
R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale* . . Ed. Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.*  
Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux* . . . . . Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* . . . . . Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* . . . . . XXX
103. *Les Caisse Desjardins, œuvre sociale.*  
Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.*  
E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* . . . . . E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.*  
Mgr Eugène Lapointe
110. *La Société catholique de Protection.* . E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada.*  
Olivier Carignan.
112. *Le Charbon au Canada* . Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre* . R. P. Al. Dugré, S. J.
115. *Les Trois Etapes de la question ouvrière.*  
Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers.*  
R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* . Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* . . . . . Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.*  
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme.* . . . . . S. G. Mgr Lafleche
125. *L'Apprentissage* . . . . . E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* . Charles Gagné
128. *Les Forces hydrauliques.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* . . . . . Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien* . . . G. Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité.*  
R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.*  
G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.*  
XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.*  
G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Education de la Justice.*  
R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.*  
R. P. J. Salsmans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* . . . Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Education.*  
C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois, Jeunes d'aujourd'hui.*  
R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Eclaireurs canadiens-français.*  
R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* . Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.*  
Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent.*  
R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales.*  
R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.*  
Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.*  
XXX
163. *La Réforme du calendrier* . J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* . . . . . Georges Bouchard
165. *L'Union ouvrière.*  
Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.*  
R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.*  
E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration*  
Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hoer.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* . . . . . Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.* . R. P. Ad. Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* . . . . Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* . . . L.-G. Hogue

# L'Église et le nationalisme

par le P. Richard ARÈS, S. J.

---

**N**OS POSITIONS, nous tenons, dès le début, à les affirmer très nettes: quel que soit le sens que l'on donne au mot, quelle que soit la forme concrète sous laquelle la chose elle-même se réalise, le nationalisme constitue, partout où il se rencontre, un problème d'agir humain, et, comme tel, il relève du jugement de l'Église, suprême gardienne de l'ordre moral et interprète authentique du droit naturel.

Que penser du nationalisme? se demande-t-on de toutes parts. Péchés ou vertus, égoïsme blâmable ou amour légitime, erreur ou vérité, hérésie ou idée chrétienne, qu'est-ce donc qui se cache sous l'enveloppe de ce mot tragique? La réponse, à notre avis, n'appartient à aucun individu en particulier: seul peut trancher le débat, seul peut porter une sentence décisive, le magistère enseignant de l'Église, dont le Souverain Pontife est la voix la plus autorisée. C'est donc à ce Magistère qu'il faut recourir.

La vraie question, alors, n'est-ce pas celle-ci: que pense l'Église du nationalisme? En vérité, les catholiques, sur ce point, sont bien mal venus de plaider ignorance: depuis un quart de siècle surtout, déclarations et directives pontificales se sont multipliées, lumineuses, pour tout esprit sensible à la vérité, pour tout homme de bon vouloir.

Mais, réplique-t-on, comment se retrouver dans ces déclarations? Elles condamnent le nationalisme, soutiennent les uns; elles n'en réprovent que les excès, répliquent les autres. Où est la vérité? Oui ou non, l'Église a-t-elle porté sur le nationalisme une sentence de con-

damnation, comme elle l'a fait, par exemple, à l'égard du socialisme et du racisme ?

A cette question voudrait répondre ce travail. Son ambition serait de parvenir à synthétiser en quelques propositions brèves, claires, précises, ce que l'Église a enseigné et enseigne encore sur le nationalisme, ce qu'elle en réproouve et ce qu'elle en approuve, de manière à fournir à tout jugement droit des normes qui lui permettent, en présence de n'importe quel nationalisme, de se prononcer et de dire sans trop de crainte d'erreur : ceci est catholique, cela ne l'est pas.

## I. — LES NATIONALISMES EXAGÉRÉS OU L'HYPER-NATIONALISME

Les Souverains Pontifes, personne ne l'ignore, ont dénoncé à maintes reprises et quelquefois avec véhémence, les nationalismes exagérés. Ces dénonciations n'ont rien qui doive surprendre : l'excès, d'où qu'il vienne, touche au point sensible la doctrine catholique qui, elle, est essentiellement une doctrine d'ordre et de juste mesure, une doctrine qui respecte et sauve toutes les valeurs divines et humaines, mais en les hiérarchisant entre elles, en les mettant chacune à son rang, chacune à sa place<sup>1</sup>.

Que certains nationalismes s'écartent de l'esprit de cette doctrine ou même s'y opposent, troublant ainsi l'ordre spirituel et moral dont l'Église a la garde, le fait n'est pas douteux, étant donné les multiples déclarations des Papes ; mais comme il n'est pas toujours facile de

---

1. On connaît le célèbre passage de Pie XI sur l'esprit de pondération de la doctrine catholique : « Cette doctrine, écrit-il, se tient à égale distance des erreurs extrêmes comme des exagérations des partis ou des systèmes qui s'y rattachent ; elle réclame la juste mesure dans la théorie et en assure la réalisation progressive dans la pratique, s'efforçant de concilier les droits et les devoirs de tous, l'autorité avec la liberté, la dignité de l'individu avec celle de l'État, la personnalité humaine du subordonné avec l'origine divine du pouvoir ; la juste soumission, l'amour ordonné de soi-même, de sa famille et de sa propre patrie avec l'amour des autres familles et des autres peuples... » (Encyclique *Divini Redemptoris*, n° 34.)

discerner comment et pourquoi, il peut être utile de fixer en quelques brèves propositions ce qu'il faut entendre par nationalisme exagéré ou, comme disent certains auteurs, par hypernationalisme.

Commençons par poser le principe général suivant :

1° *Est exagéré tout amour de la collectivité qui l'emporte effectivement sur l'amour de Dieu et de l'Église.*

Ce principe vaut pour toute collectivité, que ce soit la classe, la race, la nation, la patrie, l'État ou même l'humanité. Tout amour qui empiète sur les droits primordiaux de Dieu et de son Église est à réprouber comme perturbateur de l'ordre moral et négateur du véritable bien de la personne humaine. Il existe une hiérarchie d'affections et de devoirs; oublier ou fausser cette hiérarchie, c'est, pour un catholique, faire preuve de bien peu d'esprit de foi, sinon d'égarément du sens chrétien.

Ainsi, par exemple, l'amour de la patrie, le patriotisme, n'est vertueux qu'à son rang, c'est-à-dire après l'amour de Dieu et de l'Église :

Il faut, enseigne Léon XIII, aimer la patrie terrestre à qui nous devons l'usage de cette vie mortelle; mais il faut aimer davantage l'Église à qui nous sommes redevables de la vie immortelle de l'âme, parce qu'il est raisonnable de préférer les biens de l'âme aux biens du corps et que les devoirs envers Dieu ont un caractère beaucoup plus sacré que les devoirs envers les hommes<sup>1</sup>.

En conséquence, le chrétien est averti qu'il ne lui est pas permis de bouleverser cette hiérarchie de devoirs :

Aimer les deux patries, celle de la terre et celle du ciel, mais de telle façon que l'amour de celle-ci passe avant l'amour de

1. Encyclique *Sapientiae Christianae* (1890). — On pourra retrouver la plupart des textes cités ici dans un volume de la collection « *Cathedra Petri* » intitulé *la Patrie et la Paix* contenant les textes pontificaux correspondant à ce titre avec commentaires appropriés des PP. Yves de la Brière, S. J., et P.-M. Colbach, S. J. (Desclée De Brouwer, Paris, 1938.) Le présent texte au n° 14. — Voir aussi pour version anglaise de ces textes le volume récemment publié par la Hiérarchie catholique des États-Unis, volume intitulé *Principles for Peace* (Washington, 1943). Le présent texte au n° 110. Nous donnerons les références à ce volume entre parenthèses.

celle-là et que jamais les droits des hommes ne soient préférés aux droits de Dieu, c'est pour le chrétien un devoir essentiel d'où découlent, comme de leur source, les autres devoirs <sup>1</sup>.

C'est cette même recommandation que Pie XI donnait si opportunément à la jeunesse allemande en 1937 :

Qui chante l'hymne de la fidélité à la patrie terrestre ne doit pas, par l'infidélité à son Dieu, à son Église, devenir un déserteur et un traître à sa patrie céleste <sup>2</sup>.

Mais, dira-t-on, comment justifier cette intransigeance de l'Église ? N'est-ce pas une forme déguisée d'égoïsme ou de totalitarisme ? Remarquons tout d'abord que seule l'Église a mission de conduire la personne humaine à sa fin totale qui est Dieu, et que, d'autre part, en agissant ainsi, elle défend des valeurs plus hautes et des biens plus divins, dont la conservation importe plus, en définitive, à la véritable grandeur de la patrie que la réalisation des actes mêmes auxquels elle s'oppose, car « l'État subit le contre-coup de tout péché en matière de religion <sup>3</sup> ».

Et, d'ailleurs, il est faux de prétendre que le bien de l'Église s'oppose à celui de la patrie, Léon XIII a déjà répondu à cette allégation : s'adressant au sénateur français Chesnelong, le Pape disait :

Vous n'avez pas à craindre que vos devoirs envers la patrie puissent être troublés par votre dévouement à l'Église. Le fondateur et le maître de l'une et de l'autre société, Dieu, a en effet disposé toutes choses de telle sorte que du bien qui se fait pour la sauvegarde de l'Église, découlent sur le pays auquel on appartient comme citoyen les fruits les plus abondants de salut <sup>4</sup>.

Bien plus, ce qu'il faut affirmer, c'est que l'amour de l'Église renforce et garde l'amour de la patrie et de la

---

1. Encyclique *Sapientiae Christianae* (1890), voir la *Patrie et la Paix*, *op. cit.* n° 18 (*P. for P.*, n° 116).

2. Encyclique *Mit Brennender Sorge* (1937), *ibid.*, n° 382 (*P. for P.*, n° 1190)

3. *Sapientiae Christianae*, *op. cit.*, n° 17 (*P. for P.*, n° 115).

4. Lettre *Quum grata* (1890), *op. cit.*, n° 19 (*P. for P.*, n° 117).

nation: loin de s'exclure ou de se combattre, ces deux amours, droitement ordonnés, se renforcent mutuellement:

Cet amour du sol natal, ces liens de fraternité patriotique, qui sont le partage de tous les pays, sont plus forts quand la patrie terrestre reste indissolublement unie à cette autre patrie, qui ne connaît ni les différences de langue, ni les barrières des montagnes et des mers, qui embrasse à la fois le monde visible et celui au delà de la mort, à l'Église catholique<sup>1</sup>.

Telle est la doctrine générale de l'Église sur l'ordre à garder dans ses affections et ses devoirs. Le nationalisme n'échappe pas à cet ordre, comme nous l'allons voir.

*2° Est exagéré tout nationalisme qui prétend subordonner Dieu et l'Église aux intérêts d'une nation ou d'une patrie.*

Dieu et l'Église ne sont pas des valeurs que l'on puisse nationaliser. Dieu est le Père commun de tous les hommes, et c'est en vain qu'un groupement ethnique voudrait l'ac-caparer; de même l'Église, de par la volonté de son divin fondateur, est catholique, c'est-à-dire universelle, ouverte en droit et en fait à tous les peuples et à toutes les nations; elle ne connaît, ainsi que le porte le texte précédent, « ni les différences de langue, ni les barrières des montagnes et des mers ».

Seuls des esprits superficiels peuvent tomber dans l'erreur qui consiste à parler d'un Dieu national, d'une religion nationale; seuls ils peuvent entreprendre la vaine tentative d'em-prisonner Dieu, le Créateur de l'univers, le Roi et le Législateur de tous les peuples... dans les frontières d'un seul peuple, dans l'étroitesse de la communauté de sang d'une seule race<sup>2</sup>.

Aussi est-ce du nationalisme exagéré que de chercher à lier Dieu et l'Église à une nation en particulier. Cet

---

1. Pie X, Allocution aux pèlerins français lors de la béatification de Jeanne d'Arc (1909), *op. cit.*, n° 60 (P. for P., n° 263).

2. Pie XI, encyclique *Mit Brennender Sorge* (1937), *op. cit.*, n° 366 (P. for P., n° 1173).

abus, les Souverains Pontifes l'ont dénoncé avec fermeté, lorsqu'il s'est glissé dans les missions catholiques. Hérauts de l'Évangile, ambassadeurs du Christ, les missionnaires doivent se rappeler qu'ils ont « une patrie à peupler, non celle de la terre, mais celle du ciel ». Leur action, par conséquent, « ne doit pas témoigner d'un zèle indiscret pour le développement de la puissance de leur pays, le rayonnement et l'extension de sa gloire au-dessus de tout »! Sinon l'indigène pourrait croire que « se faire chrétien c'est accepter la tutelle et la domination d'une puissance étrangère et renier sa propre patrie <sup>1</sup> ».

Voilà les conseils que Benoît XV donnait aux messagers de l'Évangile. En 1929, devant l'éveil progressif des nationalismes indigènes et la xénophobie montante, Pie XI crut bon d'user de fermeté et de rigueur pour faire cesser tout abus de nationalisme particulier aux missionnaires :

Les missions, déclara-t-il, ne doivent en aucune façon faire du nationalisme, mais seulement du catholicisme... Le nationalisme a toujours été un fléau pour les missions, et même il n'est pas exagéré de l'appeler une malédiction <sup>2</sup>...

Dans les dernières années de sa vie, le vieux Pontife répète encore cette défense aux missionnaires d'importer leur propre nationalisme en pays de missions, et surtout de se livrer à des excès de zèle national ou patriotique. Qu'ils se gardent de

cette malédiction qu'est le nationalisme exagéré, produisant une stérilité apostolique... (de) ce nationalisme exagéré qui empêche le salut des âmes, qui dresse des barrières entre les peuples, qui est contraire non seulement à la loi du bon Dieu, mais à la foi elle-même, au *Credo* lui-même, à ce *Credo* que nous chantons

---

1. Encyclique *Maximum illud* (1919), *op. cit.*, p. 437. — De même Pie XI, en 1924, avertissait les supérieurs généraux des Ordres religieux missionnaires de veiller « à ne pas transformer la propagation de l'Évangile en une œuvre de propagande en faveur de l'influence ou du patrimoine de leur patrie » (Lettre *Unigenitus Dei Filius*, *op. cit.*, p. 440).

2. Allocution aux procureurs généraux d'Ordres missionnaires (cf. *Documentation catholique*, t. 23, col. 259).

dans toutes les cathédrales du monde... Le contraste entre le nationalisme exagéré et la doctrine catholique est évident: l'esprit de ce nationalisme est contraire à l'esprit du *Credo*, il est contraire à la foi<sup>1</sup>.

Mais, ce n'est pas seulement en pays de missions que se posa le problème des justes relations entre le religieux et le national; en certains pays de foi chrétienne, le Pape dut lutter pour assurer l'indépendance de sa chère Action catholique. En 1938, un groupe de savants fascistes publie, sous les auspices du ministre de la culture populaire, un manifeste où, entre autres assertions, on relève celle-ci: « Il est temps que les Italiens se proclament franchement racistes. » Pie XI pressent le danger et s'élève violemment contre cette erreur matérialiste et séparatiste, qui tend en définitive à assimiler la vie catholique à la vie nationale, à absorber le religieux dans le national:

Catholique veut dire universel, non pas raciste, nationaliste, séparatiste; non, catholique. Et c'est ainsi que doit être l'Action catholique, elle doit s'inspirer de cet esprit, parce qu'il y a quelque chose dont on pourrait dire que c'est plus et mieux que la foi elle-même: l'esprit de la foi; de même, hélas! il y a quelque chose de bien pire que l'une ou l'autre formule de racisme et de nationalisme: l'esprit qui les dicte. Il faut dire, en effet, qu'il y a quelque chose de particulièrement détestable, c'est cet esprit de séparatisme, de nationalisme exagéré qui, précisément, parce qu'il n'est pas chrétien, parce qu'il n'est pas religieux, finit par n'être même pas humain<sup>2</sup>.

Voilà donc la première forme de nationalisme exagéré: qui prétend subordonner Dieu et l'Église aux intérêts d'une patrie ou d'une nation, celui-là n'aime pas dans l'ordre.

---

1. Allocution du 15 juillet 1938 (cf. *Doc. catholique*, 1938, t. 39, col. 1055).

2. Allocution du 21 juillet 1938 (*ibid.*, col. 1056). — Voir aussi le discours prononcé par le Saint-Père, quelques jours plus tard, devant les élèves du collège de la Propagande (*ibid.*, col. 1058).

3° Est exagéré tout nationalisme qui érige la patrie ou la nation en valeur absolue ou en fin suprême et s'érige lui-même en religion.

L'Église ne peut admettre que l'on substitue à Dieu, comme fondement de l'ordre moral et juridique ou comme fin suprême de l'homme, une créature quelconque, fût-ce la patrie ou la nation. Patrie et nation sont des valeurs essentiellement relatives, des moyens au service de la personne humaine. Dire que l'acte humain doit s'y référer constamment pour être moral, soutenir que leur service excuse tout, justifie tout, ennoblit tout, même des actes que prohibe la loi naturelle, c'est se mettre en contradiction flagrante avec l'enseignement traditionnel de l'Église.

Pour s'en convaincre, que l'on relise la soixante-quatrième des propositions condamnées par Pie IX dans le *Syllabus* de 1864 :

La violation d'un serment, si saint qu'il soit, et n'importe quelle action criminelle et infamante, contraire à la loi éternelle, non seulement ne doivent pas être condamnées, mais sont tout à fait licites et dignes des plus grands éloges quand on les accomplit par amour de la patrie <sup>1</sup>.

Pie XI, qui n'a jamais laissé aucune erreur opérer en liberté dans l'Église du Christ, s'est élevé maintes fois contre cette prétention de faire de la patrie ou de la nation la norme morale de l'agir humain. En 1926, il déclare « absolument opposée à la doctrine catholique... la notion de la patrie ou de l'État d'après laquelle ils seraient à eux-mêmes leur fin dernière <sup>2</sup> »... Quelques années plus tard, il dénonce les excès auxquels se livrent certains patriotismes et nationalismes et en montre les ultimes conséquences pratiques :

Que si cet amour excessif de soi et des siens... se glisse dans les relations mutuelles et les liens entre les peuples, il n'y aura

1. *Op. cit.*, p. 17, en note. Cf. Denzinger, *Ench. Symb.*, n° 1764.

2. Allocution du 20 décembre 1926 (*A. A. S.*, t. 18, p. 523).

plus d'excès qui ne semble justifié; au point que la même action, qui, accomplie par des personnes privées, serait au jugement de tous condamnable, est reçue pour honnête et digne de louange du fait qu'on l'accomplit par amour de la patrie<sup>1</sup>.

Mais c'est surtout dans sa condamnation de l'erreur raciste germanique que Pie XI s'est montré le plus intransigeant: l'Église, de même qu'elle n'admet pas les idoles, n'admet pas, non plus, le totalitarisme, que ce soit celui de la race, de la classe, de la nation, de la patrie ou de l'État:

Quiconque prend la race ou le peuple, ou l'État, ou la forme de l'État, ou les dépositaires du pouvoir, ou toute autre valeur fondamentale de la communauté humaine — toutes choses qui tiennent dans l'ordre terrestre une place nécessaire et honorable, — quiconque prend ces notions pour les retirer de cette échelle des valeurs, même religieuses, et les divinise par un culte idolâtrique, celui-là renverse et fausse l'ordre des choses créé et ordonné par Dieu: celui-là est loin de la vraie foi en Dieu et d'une conception de la vie répondant à cette foi<sup>2</sup>.

Voilà la deuxième forme de nationalisme exagéré: qui défie la patrie ou la nation, celui-là n'aime pas dans l'ordre.

4° *Est exagéré tout nationalisme qui blesse la justice et la charité, qui s'oppose à la fraternité et à la solidarité des peuples entre eux.*

Nous l'avons dit dès le début: la doctrine catholique est essentiellement une doctrine d'ordre où chacun est mis à son rang et à sa place. Or, les deux vertus essen-

---

1. Encyclique *Caritate Christi* (1932), *op. cit.*, n° 323. — Quelques lignes plus loin, le Pape s'élève contre « cet amour désordonné de la patrie par lequel chaque peuple fait de l'État son propre Dieu » (*Ibid.*, n° 326) (*P. for P.*, n° 1077).

2. Encyclique *Mit Brennender Sorge* (1937), *op. cit.*, n° 365 (*P. for P.*, n° 1172). — On pourrait rappeler aussi ces deux assertions que la S. Congrégation des Séminaires et Universités a demandé de réfuter et de combattre: « La religion est soumise à la loi de la race et doit lui être adaptée... La source première et la règle suprême de tout l'ordre juridique est l'instinct racial. » Si l'on substituait les mots *nation* ou *patrie* au mot *race*, ces assertions n'en demeureraient pas moins *insoutenables*. (*Doc. cath.*, 20 mai 1938, col. 579.)

tielles au maintien de cet ordre, ce sont précisément la justice et la charité. Quiconque les méprise n'est pas un véritable disciple du Christ, un véritable enfant de l'Église. Encore ici, cette dernière ne saurait admettre que le service de la patrie ou de la nation se fasse au détriment habituel des droits du prochain. Aimer sa patrie dans l'ordre, c'est l'aimer dans la justice et la charité. Là où ces vertus sont absentes ou méprisées, il ne peut y avoir qu'excès blâmable, qu'outrance répréhensible.

Quand certains nationalismes ont oublié ces principes, les Souverains Pontifes se sont fait un devoir de les leur rappeler. Ainsi, au lendemain de la Grande Guerre, Benoît XV écrit toute une encyclique sur les bienfaits et l'action pacificatrice de la charité chrétienne, et profite de l'occasion pour rappeler sur ce point leurs devoirs aux nations comme aux individus :

Les directives concernant le devoir de la charité que Nous venons d'adresser aux individus, Nous entendons qu'elles atteignent aussi les nations... L'Évangile, en effet, ne contient pas une loi de charité pour les individus, et une autre loi pour les États et les peuples<sup>1</sup>...

Dès sa première encyclique, Pie XI, en dénombrant les causes de la crise, cite les passions humaines auxquelles l'on a enlevé le frein de la justice :

C'est à ce débordement de convoitises, dissimulées sous les couleurs du bien public et du patriotisme, qu'il faut attribuer sans contredit les haines et les rivalités qui existent d'ordinaire entre les peuples. En effet, cet amour de la patrie et de la race, source puissante de multiples vertus et d'actes d'héroïsme lorsqu'il est réglé par la foi chrétienne, n'en devient pas moins cause d'injustices et d'iniquités nombreuses si, transgressant les règles de la justice et du droit, il s'exaspère en amour excessif du pays<sup>2</sup>.

Dans son allocution de Noël 1930, le Pape revient sur ce point et dénonce comme un des obstacles à la paix du-

1. Encyclique *Pacem* (1920), *op. cit.*, nos 175-176 (*P. for P.*, n° 675).

2. Encyclique *Ubi arcano* (1922), *op. cit.*, n° 250 (*P. for P.*, n° 778).

nable cet oubli et ce mépris des vertus de justice et de charité par les individus et les nations :

Il est plus difficile, pour ne pas dire impossible, que la paix dure entre les peuples et les États si, au lieu du vrai et naturel patriotisme, domine et se déchaîne un égoïste et dur nationalisme, c'est-à-dire la haine et l'envie prenant la place du désir mutuel du bien, la défiance et la suspicion au lieu de la confiance fraternelle, la concurrence et la lutte se substituant à une cordiale collaboration, l'ambition d'hégémonie et de prépondérance supplantant le respect et la protection de tous les droits, même ceux des faibles et petits<sup>1</sup>.

Jusqu'à la fin de sa vie, Pie XI travailla au maintien de la concorde entre les nations; le mal cependant était irréparable et devait engendrer l'horrible guerre de 1939. Son successeur, Pie XII, a repris le même programme: il s'est voué à la dure tâche de reconstruire la paix sur des bases solides. C'est pourquoi il a réprouvé, dès ses premiers actes, « cette pernicieuse erreur qu'est l'oubli de la loi de solidarité humaine et de charité »; il a rappelé avec insistance cette vérité, à savoir que:

Les nations, en se développant et en se différenciant, selon les diverses conditions de vie et de culture, ne sont pas destinées à mettre en pièces l'unité du genre humain, mais à l'enrichir et à l'embellir par la communication de leurs qualités particulières et par l'échange réciproque des biens, qui ne peut être possible et en même temps efficace que quand un amour mutuel et une charité vivement sentie unissent tous les enfants d'un même Père et toutes les âmes rachetées par un même sang divin<sup>2</sup>.

Chaque allocution de Noël est venue, par la suite, compléter et préciser cette pensée. Ainsi en 1940, parmi

---

1. *Op. cit.*, n° 308 (*P. for P.*, n° 920). — Nous avons déjà cité le passage de *Caritate Christi* où Pie XI met en accusation l'égoïsme national: là où cet égoïsme triomphe, dit-il, tous les excès sont justifiés, et « dès lors, ajoute-t-il, à la loi divine de la charité fraternelle unissant toutes les races et tous les peuples en une seule famille, sous un seul Père qui est aux cieux, se substitue nécessairement la haine, cause de la ruine universelle » (*Op. cit.*, n° 324) (*P. for P.*, n° 1077).

2. Encyclique *Summi Pontificatus* (1939), nos 27-28 (*P. for P.*, n° 1408).

les conditions indispensables à l'établissement d'un ordre nouveau, le Pape signale les suivantes :

1° La victoire sur la haine qui aujourd'hui divise les peuples ; partant, la renonciation à des systèmes et pratiques que la haine ne cesse d'entretenir... 2° La victoire sur la défiance, qui pèse comme une masse déprimante sur le droit international et rend irréalisable toute entente véritable... 3° La victoire sur le funeste principe selon lequel l'utilité est la base et la règle des droits, et la force crée le droit <sup>1</sup>...

Telle est la troisième forme de nationalisme exagéré : qui sert sa patrie dans l'injustice et dans la haine, celui-là n'aime pas dans l'ordre.

*5° Est exagéré tout nationalisme qui pousse à l'accaparement, à la domination et à l'oppression.*

Quand le nationalisme cède à un tel esprit, il dégénère en impérialisme effréné. L'Église, qui ne cesse de prêcher la justice et la charité entre les peuples, ne saurait admettre l'accaparement des ressources et des richesses du monde au profit d'un petit nombre de peuples choisis, pas plus qu'elle ne peut approuver les dominations iniques et les violences oppressives.

Nous avons déjà cité ce texte de l'encyclique *Ubi arcano* où Pie XI dénonce le débordement de convoitises qui se dissimulent sous les couleurs du bien public et du patriotisme. Allons jusqu'au bout de ce passage si riche de sens et d'applications pratiques :

Ceux qui en viennent à cet excès oublient à coup sûr, que non seulement tous les peuples, en tant que membres de l'universelle famille humaine, sont liés entre eux par des rapports de fraternité et que les autres pays ont droit de vivre et d'aspirer à la prospérité, mais encore qu'il n'est ni permis ni profitable de séparer l'intérêt de l'honnêteté : la justice fait la grandeur des nations, le péché fait le malheur des peuples. Qu'une famille, une cité, ou un État acquière des avantages au détriment des autres, cela pourra paraître aux hommes une action d'éclat

---

1. Cf. brochure de l'E. S. P., n° 329, pp. 4-5 (*P. for P.*, n° 1644).

et de haute politique: mais saint Augustin nous avertit sagement que de pareils succès ne sont guère stables et ne vont pas sans menace de ruine: c'est un bonheur de verre, d'une splendeur fragile, pour lequel une catastrophe terrible et soudaine est à redouter<sup>1</sup>.

Célèbres surtout sont les interventions de Pie XII en faveur d'une meilleure distribution des richesses du globe, en faveur des petits peuples et des minorités culturelles. Contentons-nous de rappeler les principales.

A Pâques, 1939, le Pape affirme:

La justice demande... que les innombrables ressources et richesses que Dieu a répandues dans le monde entier soient réparties, pour l'utilité de tous ses enfants, d'une façon équitable et avec droiture<sup>2</sup>.

L'année suivante, il réclame

un ordre plus équitable...; un ordre qui, dans la tranquillité, la liberté, la sécurité, vise à attribuer à tous les peuples la part des sources de prospérité et de puissance revenant à chacun d'eux sur cette terre, afin qu'ils puissent accomplir la parole du Créateur: *Crescite et multiplicamini et replete terram*<sup>3</sup>.

A Noël 1940, le Pape énonce les conditions de l'ordre nouveau, et parmi ces conditions il mentionne:

La victoire sur ces germes de conflit qui consistent dans des divergences trop criantes dans le domaine de l'économie mondiale... — La victoire sur l'esprit de froid égoïsme qui, s'enivrant de sa force, aboutit facilement à violer la liberté juste, saine et disciplinée des citoyens aussi bien que l'honneur et la souveraineté des États<sup>4</sup>...

---

1. *Op. cit.*, n° 250 (*P. for P.*, n° 779). — Rappelons aussi la déclaration, déjà citée, du même Pontife, le jour de Noël 1930: la paix est impossible entre les peuples, « si, au lieu du vrai et naturel patriotisme, domine et se déchaîne un égoïste et dur nationalisme, c'est-à-dire... l'ambition d'hégémonie et de prépondérance supplantant le respect et la protection de tous les droits, même ceux des faibles et des petits » (*op. cit.*, n° 308) (*P. for P.*, n° 920). — De même, *Caritate Christi* affirme que « des hommes qui par leurs louanges rendent honneur à la Majesté divine ne peuvent pousser leur pays à un désir effréné de domination » (*op. cit.*, n° 326).

2. Cf. brochure de l'E. S. P., n° 308, p. 11 (*P. for P.*, n° 1323).

3. Allocation du 24 novembre 1940, brochure de l'E. S. P., n° 326, p. 10 (*P. for P.*, n° 1615).

4. Cf. brochure de l'E. S. P., n° 329, p. 5 (*P. for P.*, n° 1644).

A Noël 1941, nouvelles précisions: cette fois, le Pape réproouve l'oppression des minorités et l'égoïsme monopolé et dominateur :

Dans les limites d'un ordre nouveau fondé sur des principes moraux,... il n'y a pas de place pour l'oppression ouverte ou occulte des caractéristiques culturelles ou linguistiques des minorités nationales, pour entraver ou restreindre leurs ressources économiques, pour limiter ou abolir leur fertilité naturelle.

Il n'y a pas de place pour cet égoïsme froid et calculé, qui tend à monopoliser les ressources économiques et matérielles destinées à l'usage de tous, à un point tel que les nations moins favorisées par la nature n'y aient point accès<sup>1</sup>...

Ces paroles sont nettes et directes: qui pousse sa patrie ou sa nation à l'accaparement, à la domination et à l'oppression, celui-là n'aime pas dans l'ordre.

Telles sont les formes d'hypernationalisme. En bref, tout nationalisme qui blesse les droits de Dieu et du prochain, qui s'érige en religion, qui ne veut pas se plier à l'ordre de justice et de charité, constitue un dangereux excès, et c'est à bon droit que l'Église le dénonce et le condamne. Mais le problème, c'est précisément de savoir si le nationalisme dit toujours et partout excès condamnable, et cela aux yeux du Magistère enseignant de l'Église: voilà le second point à déterminer.

## II. — LE JUSTE ET SAIN NATIONALISME

Ce titre, avons-nous le droit de le poser? Y a-t-il, dans la doctrine de l'Église, place pour un juste et sain nationalisme? Certains auteurs l'ont nié en se fondant sur les déclarations pontificales déjà rapportées et sur de tristes expériences survenues dans leur propre pays ou chez quelques peuples voisins. Ils en ont conclu que le nationalisme est vicié dans son essence même et qu'on n'en peut attendre rien de bon. Cette opinion, autant le

---

1. Cf. brochure de l'E. S. P., n° 344, p. 9 (*P. for P.*, n° 1759-1760).

dire franchement tout de suite, nous semble entachée d'exagération et peu conforme à la pensée même de l'Église sur ce point.

Qu'on se garde d'oublier d'abord que le nationalisme est un phénomène universel et que, par conséquent, il ne faut pas, règle générale, en juger par les abus qui ont été commis dans certains pays en particulier: aujourd'hui il existe des nationalismes non seulement chinois, japonais, italien, espagnol, français, mexicain, anglais, américain, mais aussi wallon, flamand, gallois, écossais, basque, ukrainien, etc., et nous croyons qu'il ne faut se prononcer sur aucun de ces nationalismes avant de l'avoir entendu et compris. S'imaginer que c'est Barrès ou Maurras qui ont inventé le nationalisme et en ont fait un système doctrinal que le monde entier s'est empressé d'adopter à leur suite, c'est tout simplement une naïveté, si ce n'est pas du chauvinisme. Affirmer, par ailleurs, que ce phénomène universel doit nécessairement se définir d'après les caractéristiques qu'il a revêtues dans certains pays plus bruyants, c'est le confondre avec ces doctrines nouvelles que sont le fascisme, le nazisme et le soviétisme. Or, fondamentalement, le nationalisme n'est pas une doctrine, mais un amour, un culte et l'on peut même soutenir que, dans la plupart des pays, il n'est encore que cela. C'est là le trait fondamental commun à tous les nationalismes du monde entier et voilà pourquoi il est si proche du patriotisme, tellement que beaucoup n'arrivent pas à l'en distinguer: tout comme le patriotisme, en effet, signifie un amour de prédilection pour sa propre patrie, le nationalisme marque un amour de prédilection pour sa propre nation: il est essentiellement le culte conscient et volontaire des valeurs culturelles qui donnent à une nation sa physionomie propre et son génie particulier <sup>1</sup>.

---

1. Nulle part les Souverains Pontifes n'ont donné une définition rigoureuse du nationalisme ni ne l'ont clairement distingué du patriotisme; les formules qu'ils em-

Or, ce culte des valeurs que représente une nation n'a rien en soi de condamnable; au contraire, il est louable et tant qu'il demeure dans l'ordre, l'Église ne peut que l'approuver. En fait, nous l'allons voir, elle approuve un juste et sain nationalisme, c'est-à-dire un culte qui se plie à la hiérarchie des devoirs et des affections; elle en approuve la chose et même le nom.

### A) L'approbation de la chose

Que l'Église approuve un amour et un culte ordonnés des valeurs culturelles propres à chaque nation, l'admettent tous ceux qui connaissent la nature et le caractère si profondément « humain » de la doctrine catholique. En réalité, l'Église a toujours reconnu les quatre points suivants qui sont, à notre avis, comme les bases mêmes sur lesquelles s'appuie tout nationalisme: la nécessaire et

---

plioient valent, en général, de l'un et de l'autre. Aussi, ne voulant en aucune façon forcer la pensée pontificale, ne présentons-nous pas notre définition du nationalisme comme la définition même donnée par l'Église. Cette définition est plutôt celle de la plupart des moralistes catholiques. Voir à ce sujet le *Code de Morale internationale* (pp. 195-200), un article très net du P. Messineo, S. J., dans la revue *Civiltà Cattolica* (« Patriottismo, Nazionalismo, Internazionalismo », 9 décembre 1938) et l'ouvrage fondamental du P. Delos, O. P.: *la Société internationale et les Principes du Droit public* (pp. 26-30).

Qu'on nous permette de citer ce dernier auteur: « Le nom de nationalisme, dit-il, doit être réservé à un acte vraiment humain, à la conscience spirituelle des apports nationaux dont nous bénéficions, à l'acceptation volontaire de ces formes. De tels sentiments incluent l'engagement de conserver ces formes, d'en perpétuer les valeurs, de les accroître. Sur ce plan, — le seul auquel il faille se tenir, parce que le seul qui soit pleinement humain, — le nationalisme peut devenir une doctrine et fournir des règles de vie. » (p. 27.) — Ailleurs, le même auteur distingue entre la patrie, terre ancestrale humanisée par sa participation à la vie de l'homme, et la nation, communauté culturelle fondée sur la conscience des valeurs nationales et la volonté de les perpétuer en commun. L'amour de la patrie, voilà le patriotisme; à cet amour naturel, le nationalisme joint précisément « la conscience des valeurs nationales, devenues un but de vie, et la volonté de faire triompher, dans la lutte pour la vie, la communauté d'hommes dont les lois et l'organisation politique épousent le dessein du tempérament national... Un nationalisme sain est celui qui s'éclaire à une connaissance vraie des valeurs, historiquement et réellement incluses dans le milieu national et dans sa culture, qui en mesure l'importance selon la véritable échelle des valeurs humaines. Il voit dans les formes et les institutions nationales un moyen naturel et providentiel d'accéder à une culture, qui, à travers son particularisme, conduit à l'humanisme » (« La Famille et la Nation », *Nos Cours*, vol. II, n° 19).

légitime diversité des nations, leurs droits et leurs justes aspirations, l'amour de prédilection que chacune mérite, le devoir et la vertu de patriotisme.

1° *L'Église admet comme nécessaire et légitime la division de l'humanité en nations et en patries.*

C'est le premier fait, la réalité fondamentale: l'Église ne s'oppose à l'existence actuelle d'aucune nation, d'aucune patrie. Société universelle et supranationale, elle englobe sans les détruire, sans les fusionner, des éléments de toutes les nations de la terre. Elle n'impose aucune langue particulière, ne rejette aucune coutume qui n'offense pas le droit naturel, n'exige aucun reniement déloyal, ne se lie à aucun impérialisme national. Que les vrais patriotes, que les nationalistes modérés se rassurent:

L'Église fondée par le Rédempteur est une, la même pour tous les peuples et pour toutes les nations. Sous sa coupole qui, comme le firmament, recouvre la terre entière, il y a une patrie pour tous les peuples et pour toutes les langues, il y a place pour le développement de toutes les qualités particulières, de tous les avantages, de toutes les tâches et vocations concédées par le Dieu Créateur et Sauveur tant aux individus qu'aux communautés ethniques. Le cœur maternel de l'Église est assez grand et assez large pour voir dans l'épanouissement voulu de Dieu de ces caractères et de ces dons propres à chacun, la richesse de la variété plus que le péril des divergences<sup>1</sup>...

Qui parle ainsi? Personne autre que le Souverain Pontife Pie XI, et cela même au moment où il dénonce les excès du racisme outrancier en Allemagne. Son successeur, Pie XII, reprendra cette pensée et la précisera dans des paroles magnifiques où ce sens de la réalité concrète, qui caractérise la doctrine catholique, apparaît en pleine évidence:

L'Église du Christ... ne peut penser ni ne pense à attaquer ou à mésestimer les caractéristiques particulières que chaque peuple, avec une piété jalouse et une compréhensible fierté, con-

1. Encyclique *Mit Brennender Sorge* (1937), *op. cit.*, n° 368 (*P. for P.*, n° 1177).

serve et considère comme un précieux patrimoine. Son but est l'unité surnaturelle dans l'amour universel senti et pratiqué, et non l'uniformité exclusivement extérieure, superficielle et par là débilitante. Toutes les orientations, toutes les sollicitudes, dirigées vers un développement sage et ordonné des forces et tendances particulières, qui ont leur racine dans les fibres les plus profondes de chaque rameau ethnique, pourvu qu'elles ne s'opposent pas aux devoirs dérivant pour l'humanité de son unité d'origine et de sa commune destinée, l'Église les salue avec joie et les accompagne de ses vœux maternels. Elle a montré à maintes reprises dans son activité missionnaire, que cette règle est l'étoile directrice de son apostolat universel... Tout ce qui, dans ces usages et coutumes, n'est pas indissolublement lié à des erreurs religieuses sera toujours examiné avec bienveillance, et, quand ce sera possible, protégé et encouragé... Ceux qui entrent dans l'Église, quelle que soit leur origine ou leur langue, doivent savoir qu'ils ont un droit égal de fils dans la maison du Seigneur <sup>1</sup>...

De telles paroles sont claires et catégoriques, tellement qu'on serait presque tenté de conclure que l'Église est « nationaliste <sup>2</sup> ». Et de fait, existe-t-il une seule institution humaine qui sache, comme l'Église, s'adapter au tempérament de chaque peuple, aux particularités ethniques et culturelles de chaque nation, aux lois et aux constitutions de chaque pays ? une seule religion qui, autant que le catholicisme, ait poussé au développement du clergé indigène et dont les missionnaires se soient, autant que les siens, assimilé les coutumes étrangères, s'incorporant en quelque sorte aux nations évangélisées, acquérant en particulier une connaissance approfondie de la langue, des usages, des doctrines du pays, afin d'adapter le plus

---

1. Encyclique *Summi Pontificatus* (1939), n° 37 (*P. for P.*, n° 1409).

2. Ainsi, le P. Delos, O. P., disait hardiment : « Le catholicisme est *nationaliste* parce que l'individu humain pour s'épanouir a naturellement besoin d'un milieu nourricier, stabilisateur, éducateur... Mais le catholicisme est *internationaliste*. Car l'individu humain est, en même temps, une personne, l'égal de toute autre par sa nature intelligente et libre et par sa destinée. » (*La Société internationale*, ouvrage rédigé en collaboration, 1928, p. 18.)

possible leur prédication aux besoins et aux habitudes des âmes elles-mêmes <sup>1</sup> ?

2° *L'Église reconnaît « les droits et les justes aspirations » des peuples et des nations.*

L'Église ne se contente pas d'admettre comme légitime et nécessaire le fait de la diversité des nations et des patries, elle sait aussi reconnaître leurs droits et leurs justes aspirations, même les revendiquer en certains cas.

Les interventions de la Papauté sur ce terrain ne se comptent plus: celles de Benoît XV sont célèbres entre toutes. On connaît, par exemple, le passage suivant, fréquemment cité:

Pourquoi ne pas peser, dès maintenant, avec une conscience sereine, les droits et les justes aspirations des peuples? Pourquoi ne pas commencer, avec une volonté sincère, un échange de vues, direct ou indirect, à l'effet de tenir compte, dans la mesure du possible, de ces droits et de ces aspirations <sup>2</sup> ?

Sur la fin de l'année 1918, l'ancien empire d'Autriche-Hongrie s'effondre; de ses ruines surgissent des États nouveaux et indépendants. Quel accueil le Pape va-t-il faire à ces nouveaux venus qui, au nom du principe des nationalités, ont pris rang sur la scène internationale? Tout simplement le Pape ordonne à son nonce de Vienne « de se mettre amicalement en rapports » avec les nou-

---

1. Cette adaptation si merveilleuse de l'Église à tous, nous dit le P. Delos, provient surtout de ce qu'elle enseigne une religion d'amour et de charité: car, la charité fuit l'abstraction, elle maintient contact avec la vie, elle sauve tous les éléments de culture locale; de là, ce fait bien connu: « Le catholicisme, qui ne se départit jamais du loyalisme envers l'État, qui en fait un devoir, a d'autre part presque universellement partie liée avec les forces régionalistes et les minorités ethniques... La religion *universaliste* par excellence: le catholicisme, est aussi celle qui tend le plus à s'incorporer au sol, à en épouser toutes les différenciations par ses paroisses, ses diocèses, son clergé, ses institutions. » (*Cours à la Semaine sociale de Paris*, 1928, Compte rendu, pp. 415-416.)

2. *Lettre du 23 août 1915 aux peuples belligérants*, op. cit., n° 108 (*P. for P.*, n° 390). — Cf. aussi le message du 1<sup>er</sup> août 1917 (n° 132) et la lettre au Primat d'Irlande, 27 avril 1921 (n° 194).

veaux États. La raison qu'il donne vaut d'être notée parce qu'elle confirme notre première proposition :

C'est que, dit-il, l'Église, société parfaite qui a pour fin unique la sanctification des hommes dans tous les temps et dans tous les pays, de même qu'elle s'adapte aux diverses formes de gouvernement, admet aussi sans aucune difficulté les légitimes changements territoriaux et politiques des peuples <sup>1</sup>.

En 1921, c'est à la Pologne que le Pape rend témoignage, revendiquant hardiment pour elle le caractère d'État indépendant :

Quand, au cours de la Grande Guerre, certains affirmaient qu'on ferait suffisamment en faveur de la Pologne en lui assurant cette sorte d'*autonomie* qu'on lui promettait, seul le Siège apostolique déclara nettement, et à plusieurs reprises, que la Pologne avait besoin d'une pleine et souveraine liberté, autrement dit de l'*indépendance*, et qu'il fallait à tout prix qu'elle revécût en son ancienne condition de *personne morale* <sup>2</sup>.

Pie XI devait à son tour marcher sur les traces de Benoît XV. De ses nombreuses interventions, contentons-nous de citer un exemple. Le document d'où il est tiré a pu être appelé la charte du nationalisme chinois, et, par ricochet, du nationalisme indigène tout court. Le 1<sup>er</sup> août 1928, Pie XI envoie à la Chine, qui sort d'une longue guerre civile, un message où il souhaite l'établissement d'une paix féconde et durable, puis il ajoute :

Pour la réalisation de cette paix, Sa Sainteté forme le vœu que soient pleinement reconnus les légitimes aspirations et les droits d'une nation qui est la plus peuplée de la terre, nation de très ancienne culture qui connut des périodes de grandeur et de splendeur, et à laquelle, si elle sait se maintenir dans les voies de la justice et de l'ordre, un grand avenir, sans nul doute, est assuré <sup>3</sup>.

1. *Lettre du 3 novembre 1918 au cardinal Gasparri*, *op. cit.*, n° 142-143. — Voir aussi la protestation du même Pontife contre le sort pénible fait à l'Autriche : lettre du 24 janvier 1921, *op. cit.*, n° 190.

2. *Lettre aux cardinaux et évêques de Pologne*, 16 juillet 1921, *op. cit.*, n° 198 (*P. for P.*, n° 716).

3. Cf. *la Documentation catholique*, t. 20, col. 583-584.

Quant à Pie XII, ses interventions en faveur des droits des peuples, des petites nations et des minorités culturelles en particulier suffiraient à elles seules à prouver notre deuxième proposition. Dès sa première encyclique, il proteste contre l'injuste agression dont la Pologne est alors victime<sup>1</sup>. Puis, à chacune de ses allocutions de Noël, le Pape revient sur ce respect des droits des peuples; voici d'abord pour 1939:

Un postulat fondamental d'une paix juste et honorable est d'assurer le droit à la vie et à l'indépendance de toutes les nations, grandes et petites, puissantes et faibles...

Il est un point, en particulier, sur lequel il faudrait être spécialement attentif, si l'on veut une meilleure organisation de l'Europe: c'est celui qui concerne les vrais besoins et les justes requêtes des nations et des peuples, comme aussi des minorités ethniques. Si elles ne suffisent pas toujours à fonder un droit strict..., ces requêtes méritent toutefois un bienveillant examen<sup>2</sup>...

En 1941, nouvelle et plus précise déclaration du Souverain Pontife:

Dans les limites d'un ordre nouveau fondé sur des principes moraux: 1° Il n'y a pas de place pour la violation de la liberté, de l'intégrité et de la sécurité des autres États, quelles que soient leur étendue territoriale ou leur possibilité de défense... 2° Il n'y a pas de place pour l'oppression ouverte ou occulte des caractéristiques culturelles ou linguistiques des minorités nationales, pour entraver ou restreindre leurs ressources économiques, pour limiter ou abolir leur fertilité naturelle. Plus le gouvernement de l'État respecte consciencieusement les droits des minorités, plus il peut exiger, avec confiance et efficacité,

---

1. *Summi Pontificalus*, n° 80 (*P. for P.*, n° 1451).

2. Cf. *l'Œuvre des Tracts*, n° 248 (*P. for P.*, n° 1497). — On rencontre parfois chez certains auteurs cette affirmation: l'Église a condamné le principe des nationalités. Vainement avons-nous cherché parmi les milliers de textes colligés par le P. de la Brière, nulle part nous n'avons trouvé de condamnation directe de ce fameux principe; par contre, les passages abondent où les Papes demandent de reconnaître « les droits et les justes aspirations des peuples » et même des « minorités ethniques ».

que ses sujets remplissent loyalement ces obligations civiles qui sont communes à tous les citoyens<sup>1</sup>.

Voilà qui définit clairement les positions de l'Église en faveur des petites nationalités et des minorités ethniques et culturelles.

3° *L'Église approuve que chacun porte à sa nation et à sa patrie un amour de prédilection.*

Après avoir admis la nécessaire diversité des nations et leurs légitimes aspirations, l'Église reconnaît maintenant que chacune a droit d'être aimée par ses enfants d'un amour de prédilection, et par conséquent de préférence à toutes les autres.

Veut-on des témoignages ? Ils abondent : c'est Léon XIII qui affirme que « la loi naturelle nous impose de donner le meilleur de notre affection et de notre dévouement à notre pays natal<sup>2</sup> ». C'est Pie X qui console les pèlerins français, accusés d'être ennemis de leur patrie à cause de leur catholicisme, en leur démontrant que la religion catholique est la plus précieuse alliée de leur patrie :

Il n'y a pas de plus indigne outrage pour votre honneur et votre foi, car si le catholicisme était ennemi de la patrie, il ne serait plus une religion divine.

Oui, elle est digne non seulement d'amour, mais de prédilection la patrie, dont le nom sacré éveille dans votre esprit les plus chers souvenirs et fait tressaillir toutes les fibres de votre âme, cette terre commune où vous avez eu votre berceau, à laquelle vous rattachent les liens du sang et cette autre communauté plus noble des affections et des traditions<sup>3</sup>.

1. Cf. brochure de l'E. S. P., n° 344, pp. 8-9 (*P. for P.*, nos 1758-1759). — Tout récemment encore, la Hiérarchie catholique des États-Unis posait comme l'une des conditions d'une paix juste le respect des droits des minorités : « Les gouvernements nationaux et l'organisation internationale, disait-elle, doivent respecter et garantir les droits des minorités ethniques, religieuses et culturelles à la subsistance économique, à des facilités égales pour le développement scolaire et culturel, et à l'égalité politique. » (*Préambule et déclaration visant une paix juste*, cf. *Semaine religieuse de Montréal*, 17 novembre 1943.)

2. Encyclique *Sapientiae Christianae* (1890), *op. cit.*, n° 13 (*P. for P.*, n° 110).

3. *Aux pèlerins français*, 1909, *op. cit.*, nos 58-59 (*P. for P.*, nos 262-263).

C'est aussi Benoît XV qui, en 1919, invite les évêques allemands à travailler à la restauration de leur patrie, afin de lui épargner des maux encore plus graves :

Dans une si pressante détresse, c'est là une obligation impérieuse de la loi de charité. Si elle nous impose d'aimer tous les hommes et même nos ennemis, à plus forte raison nous ordonne-t-elle d'entourer de notre affection ceux qui nous sont unis par les liens d'une commune patrie <sup>1</sup>.

C'est enfin Pie XII qui, résumant toute la doctrine catholique sur l'ordre à établir dans ses affections, déclare ce qui suit :

Il n'est pas à craindre que la conscience de la fraternité universelle, inculquée par la doctrine chrétienne et le sentiment qu'elle inspire, soient en opposition avec l'amour que chacun porte aux traditions et aux gloires de sa propre patrie, et empêchent d'en promouvoir la prospérité et les intérêts légitimes ; car cette même doctrine enseigne que dans l'exercice de la charité il existe un ordre établi par Dieu, selon lequel il faut porter un amour plus intense et faire du bien de préférence à ceux à qui l'on est uni par des liens spéciaux. Le divin Maître lui-même donna l'exemple de cette préférence envers sa terre et sa patrie en pleurant sur l'imminente destruction de la Cité sainte <sup>2</sup>.

En confirmation de cette doctrine, citons l'exemple même de Pie XI qui ne craignait pas d'affirmer que « le sens inné de l'amour de la patrie (était) ennobli, loin d'être étouffé, par le caractère universel de (Sa) charge pastorale <sup>3</sup> » ; et qui, avant de mourir, offrait sa vie pour « la florissante prospérité de cette Italie, qui, parmi les peuples qui Nous sont tous chers, Nous est très chère,

---

1. *Lettre aux évêques allemands*, 15 juillet 1919, *op. cit.*, n° 149 (*P. for P.*, n° 636).

2. Encyclique *Summi Pontificatus* (1939), n° 39 (*P. for P.*, n° 1412). — Dans la lettre collective des Cardinaux, Archevêques et Évêques de France, 6 février 1924, on lit le passage suivant : « Le patriotisme n'est pas la haine de l'étranger, c'est un amour de préférence qui assigne, dans notre cœur, la première place à notre pays et à nos concitoyens : tel est l'ordre établi par la Providence. » (*Op. cit.*, p. 425.)

3. *Lettre aux évêques d'Italie*, 1922, *op. cit.*, n° 233 (*P. for P.*, n° 746).

de même que sa patrie était particulièrement chère à Jésus<sup>1</sup> »...

4° *L'Église fait du patriotisme un devoir et une vertu.*

C'est là l'enseignement traditionnel de ses docteurs, depuis l'âge apostolique jusqu'à nos jours, en passant par saint Augustin et saint Thomas d'Aquin. Aux déclarations précédentes qu'il suffise d'ajouter celles-ci :

Un bon catholique, en vertu même de la doctrine catholique, est le meilleur des citoyens, attaché à sa patrie, loyalement soumis à l'autorité civile établie, sous n'importe quelle forme légitime de gouvernement<sup>2</sup>.

C'est Pie XI qui parle ainsi; Pie XII tient le même langage: parlant de la formation de la jeunesse, il déclare :

Cette formation doit avoir aussi pour but de préparer la jeunesse à remplir avec intelligence, conscience et fierté, les devoirs d'un noble patriotisme, donnant à la patrie terrestre toute la mesure qui lui est due d'amour, de dévouement et de collaboration<sup>3</sup>.

Mentionnons aussi cet important document émané de la S. Congrégation de la Propagande sur les devoirs des catholiques envers la patrie au Japon, document qui montre bien la largeur de vues de l'Église et son amour concret des peuples :

Il est du devoir des missionnaires de connaître et d'honorer la piété et l'amour des Japonais envers leur patrie et d'apprendre aux fidèles à ne pas être inférieurs aux autres en amour de la patrie<sup>4</sup>.

---

1. *Allocution de Noël 1938*, cf. *Doc. catholique*, 1939, col. 71 (*P. for P.*, n° 1309). Le même Souverain Pontife déclarait, en 1927, qu'il aimait mieux désigner ses scouts catholiques d'Italie par le mot *Esploratori* que par celui de scouts, et cela « per amore della lingua materna » (Chirographe *Abbiamo sotto gli occhi*, A. A. S., t. 19, p. 44).

2. Encyclique *Divini illius Magistri* (1929), *op. cit.*, p. 218, note 1.

3. Encyclique *Summi Pontificatus* (1939), n° 56 (*P. for P.*, n° 1426).

4. Cité dans la *Doc. Cath.*, 1937, col. 801.

Veut-on enfin une formule qui résume toute la doctrine catholique? Voici que la Hiérarchie de France nous la fournit:

L'Église a toujours enseigné que le patriotisme est un devoir, dont elle rattache les prescriptions au quatrième commandement de Dieu<sup>1</sup>...

Il est donc permis de conclure que, dans l'esprit de l'Église, l'amour de la patrie est une vertu chrétienne, vertu qui peut même aller jusqu'à l'héroïsme de la sainteté: n'est-ce pas le sens et la leçon de la canonisation de Jeanne d'Arc, dont l'Église affirme qu'elle a été suscitée par Dieu « pour défendre la foi et la patrie — *ad fidem et patriam tuendam* »<sup>2</sup> ?

Ainsi se trouvent posés, en doctrine catholique, les fondements d'un juste nationalisme: nécessaire diversité des nations, existence de droits et d'aspirations particulières, amour de prédilection envers chacune, devoir du patriotisme, tout cela l'Église le reconnaît et l'approuve, justifiant en conséquence cet amour et ce culte ordonnés des valeurs nationales en quoi consiste la substance même du sain nationalisme. Voilà pour la chose.

## B) L'emploi du mot

Comme certains auteurs et certains orateurs publics s'en prennent au mot lui-même et ne craignent pas d'affirmer que ce mot a nécessairement un sens péjoratif et condamnable, considérons maintenant l'attitude des Souverains Pontifes sur ce point particulier. L'on peut dire,

---

1. *Déclaration du Comité archiépiscopal de l'Action catholique française*, 24 janvier 1933, *op. cit.*, p. 426. — On connaît le mot du cardinal Mercier: « La religion du Christ fait du patriotisme une loi; il n'y a point de parfait chrétien, qui ne soit un parfait patriote. » (Cf. *Patriotisme et Endurance*.)

2. De même, Pie XI, dans son homélie sur les saints John Fisher et Thomas More, n'a-t-il pas affirmé que la vie et la mort de ces saints sont une preuve que « la religion catholique, loin de diminuer l'amour de la patrie, l'augmente à son maximum?... *Perspicuum est caritatem patriae catholica religione non minui, sed augeri quam maxime* » (*Quemadmodum Christus*, A. A. S., t. 27, p. 206, 1935).

d'une façon générale, qu'ils n'emploient le mot *nationalisme* qu'en lui adjoignant un adjectif qui le détermine. Ainsi, quand ils ont voulu dénoncer certains excès, ils ont parlé de nationalisme « exagéré, immodéré, faux, égoïste ou dur »; par contre, ils ont marqué leur approbation de l'amour et du culte ordonnés de la nation, en qualifiant un tel nationalisme de « juste, tempéré, modéré ou sain ». Nous sommes donc en droit de poser notre cinquième proposition dans les termes suivants, empruntés d'ailleurs à la Hiérarchie catholique de France :

5° « *L'Église approuve et favorise un juste nationalisme.* »

Spécifions bien qu'il ne s'agit ici que de l'emploi du mot; aux affirmations de ceux qui s'appuient sur l'Église catholique pour donner au mot *nationalisme* un sens intrinsèquement mauvais, nous opposons l'exemple des Souverains Pontifes et des Évêques qui l'emploient dans un sens louable et recevable.

Ainsi, en 1932, Pie XI publie l'encyclique *Caritate Christi*, dont la version française contient ce passage :

Que si ce même égoïsme, abusant du légitime amour de la patrie et poussant à l'exagération ce sentiment de juste nationalisme que l'ordre légitime de la charité chrétienne non seulement ne désapprouve pas, mais sanctifie et vivifie en le réglant<sup>1</sup>...

C'était une approbation claire, formelle, tant de la chose que du nom lui-même. Mais certains, à qui le mot répugnait, recoururent au texte latin et firent remarquer que l'original ne portait nullement « *justus nationalismus* », mais une formule beaucoup plus vague: le Pape ne parlait que des « sentiments de piété que l'on doit à sa nation ».

A notre avis, le texte original contient une approbation explicite de la chose: « sentiments de piété que l'on

---

1. Traduction donnée par la *Doc. Cath.*, 1932, t. 27, col. 1413.

doit à sa nation », c'est précisément pour nous ce qu'il faut entendre par le véritable nationalisme <sup>1</sup>. Le passage, en outre, contient une approbation implicite du terme lui-même: au dire du P. de la Brière, la première traduction française peut être conservée, sans du tout trahir ou simplement interpréter la pensée pontificale: « L'idée, ajoute-t-il, est bien rendue par *juste nationalisme*; la version italienne a, elle aussi: *quel sentimento di giusto nazionalismo*; elle a paru dans l'*Osservatore Romano* et la *Civiltà Cattolica* sans être désavouée ou corrigée <sup>2</sup>. »

Aujourd'hui, toutefois, cette controverse offre peu d'importance pratique: le Pape s'est chargé lui-même de trancher le débat. S'adressant aux étudiants du collège de la Propagande, Pie XI déclarait précisément au plus fort de la lutte contre le racisme:

Il y a les nations et il y a aussi le nationalisme; et les nations, c'est Dieu qui les a faites. Donc il y a place pour un nationalisme juste, tempéré, modéré, associé à toutes les vertus. Mais gardez-vous du nationalisme exagéré <sup>3</sup>...

---

1. Le texte latin porte: « Quod si legitimo in patriam studio debitaque erga suam Nationem pietatis sensus plus aequo extollens (quam quidem pietatem rectus christianae caritatis ordo, nedum improbet, at suis normis sanctam vivacioremque efficit)... » Le Pape, comme on le voit, distingue, au moins dans les mots, entre le « légitime amour de la patrie » (le patriotisme), et « les sentiments de piété que l'on doit à sa nation » (le nationalisme, selon nous); de plus, il fait remarquer que cette *piété envers la nation*, « la charité chrétienne, loin de la réprouver, la sanctifie et la vivifie par ses règles ». On ne peut souhaiter une plus entière approbation de ce culte des valeurs nationales en quoi consiste le vrai nationalisme, selon la plupart des moralistes catholiques. S. Thomas n'enseigne-t-il pas, en effet, que l'acte principal de la piété, c'est précisément *le culte* ?

2. Cf. *la Patrie et la Paix*, p. 232, note 1. — De même, la version anglaise donne: « a sentiment of justifiable nationalism » (*P. for P.*, n° 1077).

3. Cité dans *la Croix* de Paris, 23 août 1938, ainsi que dans l'édition commentée de l'encyclique *Summi Pontificatus* par l'Action Populaire de France, p. 43, en note (*P. for P.*, n° 1293). — L'original italien a paru dans la *Civiltà Cattolica*, 1938, vol. III, p. 464. La phrase importante est la suivante: « C'è nazionalismo e nazionalismo... Dunque c'è luogo per un giusto, moderato, temperato nazionalismo associato a tutte le virtù... » Commentant cette déclaration, Mgr Fontenelle écrivait: « En dehors de toutes les formes de nationalisme qui ont mérité les condamnations de l'Église..., il y a place pour un nationalisme que le Saint-Père a qualifié de juste et tempéré, associé à toutes les autres vertus morales. » (*La Croix*, 27 août 1938.)

Cette déclaration contient, à notre avis, tout l'essentiel au sujet du nationalisme: si l'amour et le culte de la nation demeurent dans l'ordre, l'Église les reconnaît comme justes et les associe aux autres vertus morales; mais s'ils sont désordonnés, l'Église les répudie et les condamne.

Rappelons enfin un texte qui nous touche de très près: c'est un passage de la lettre écrite au nom du Souverain Pontife par S. Ém. le cardinal Maglione, secrétaire d'État, à l'occasion de la Semaine sociale de Québec, en 1939. La lettre insiste sur la nécessité du sacrifice pour atteindre ces grands biens que sont la justice et la paix, puis elle ajoute:

Ni le syndicalisme et la collaboration des classes, ni l'organisation corporative, ni enfin un sain nationalisme et une parfaite éducation nationale ne peuvent réaliser dans la Justice la Paix sociale ou la Paix des nations, tant que le sacrifice est exclu et que seul le droit strict cherche à triompher<sup>1</sup>.

Comme on peut s'en rendre compte, les expressions « sain nationalisme » et « parfaite éducation nationale » ne répugnent pas à la plume pontificale: elle les place sur le même pied que « le syndicalisme et la collaboration des classes, (que) l'organisation corporative ». En conséquence, nous ne voyons pas pourquoi il faudrait être chez nous plus susceptible que le Pape.

Des témoignages de la Hiérarchie catholique, nous pourrions en citer des centaines, mais il faut nous borner à trois. Le premier vient de France et résume parfaitement toute la doctrine catholique:

L'Église approuve et favorise un juste nationalisme, celui qui veut à son pays sa sécurité, le respect de ses droits, sa vraie place dans le concert mondial. Mais elle demande que ce nationalisme soit *chrétien*, c'est-à-dire respectueux des droits des autres, soucieux d'entretenir les rapports que la justice, la charité et le devoir de fraternelle collaboration imposent aux peuples

---

1. Cf. brochure de l'E. S. P., n° 308, p. 31 (*P. for P.*, n° 1370).

comme aux individus, et désireux d'aider et de soulager ceux qui souffrent; — qu'il soit *sage*, c'est-à-dire que les citoyens ne s'arrogent pas des droits qui sont réservés soit à l'autorité légitime, soit aux compétences spécialisées reconnues.

Ces principes posés, elle laisse à ses enfants, dans ce domaine, une liberté légitime et sage <sup>1</sup>.

Entendons maintenant S. Ém. le cardinal Villeneuve:

C'est enfin l'*Osservatore Romano* qui récemment encore, parlant aussi de la patrie, prononçait: « Dieu nous l'a donnée, gare à qui la touche! » et prenait soin d'exalter un légitime nationalisme. « Oui, nationalisme! » s'écriait l'organe du Vatican (5 août 1934). « C'est un sens, une idée, un principe chrétien lui aussi, précisément pour cet ordre, cet équilibre sage, ce mouvement chrétien qui part du cœur et au travers duquel s'intensifient et grandissent amour et devoir; de la famille à la classe sociale, à la cité, à l'État, à la patrie, à la patrie-nation, finalement à l'humanité <sup>2</sup>. »

Dans une lettre pastorale intitulée précisément *Du véritable et du faux nationalisme*, l'évêque de Linz (Autriche), en 1933, démontrait que le véritable nationalisme était voulu de Dieu et approuvé par l'Église. Citons-en cet extrait significatif:

L'estime et l'amour, bien plus, l'enthousiasme et la passion de sa propre nationalité ont leur fondement dans les replis les plus intimes de l'âme humaine: ils sont donc voulus de Dieu, l'auteur de notre nature, ils sont donc naturels et rationnels, légitimes et vraiment humains. Or l'Église reconnaît et approuve sans réserve ce nationalisme bien compris... L'Église est la meilleure protectrice et la plus sincère amie du nationalisme véritable, de l'amour foncier du pays natal, du plus ardent patriotisme, car elle en approuve, elle en honore les solides fondements <sup>3</sup>.

---

1. *Déclaration du Comité archiépiscopal de l'Action catholique française*, 24 janvier 1933, *op. cit.*, p. 427.

2. *Devoir et pratique du patriotisme*, p. 29.

3. Cf. la *Doc. Cath.*, 1933, t. 29, col. 579-585. — La même année, l'épiscopat autrichien publiait une lettre pastorale collective dans laquelle il affirmait « quatre vérités fondamentales », dont la deuxième s'énonçait ainsi: « Le véritable nationalisme chrétien est voulu de Dieu, approuvé par l'Église... » (Cf. *Doc Cath.*, 1934, t. 31, col. 408.)

D'où l'on voit ce qu'il faut penser des gens qui viennent nous soutenir que le nationalisme est quelque chose d'essentiellement vicié, qu'il frise l'erreur, le péché ou l'hérésie et qu'en conséquence il doit être condamné en bloc et sans examen. Une telle attitude, affirme la revue *Civiltà Cattolica*, contredit la pensée expresse des Souverains Pontifes, lesquels, tout en condamnant les excès causés par l'égoïsme national, ont pris soin d'ajouter que l'amour de la nation était de soi une source de beaucoup de vertus<sup>1</sup>. Une telle attitude contredit aussi la position prise par les auteurs du *Code de Morale internationale*, lesquels déclarent le nationalisme « louable et sain en soi<sup>2</sup> ».

Telle sera aussi notre conclusion à ce travail: le nationalisme est louable et sain en soi; s'il s'inspire d'une doctrine d'ordre, de justice et de charité, il devient même vertueux, tout comme le patriotisme; par contre, s'il s'adonne aux excès de l'impiété et de la haine, il dégénère en un vice exécrationnel. L'Église jusqu'ici n'en a condamné que les exagérations, non les tendances profondes. Imitons cette sagesse: gardons-nous d'inclure dans la notion même du terme un sens nettement péjoratif; nous y gagnerons ainsi en vérité et en sécurité tant pour notre vie nationale que pour notre vie catholique.

---

1. *Civiltà Cattolica*, 1938, vol. IV, p. 504.

2. *Code de Morale internationale*, nos 236-240.

# SOMMAIRE

---

## I. — LES NATIONALISMES EXAGÉRÉS

- 1° Est exagéré tout amour de la collectivité qui l'emporte effectivement sur l'amour de Dieu et de l'Église. . . . . 3
- 2° Est exagéré tout nationalisme qui prétend subordonner Dieu et l'Église aux intérêts d'une nation ou d'une patrie. . . . . 5
- 3° Est exagéré tout nationalisme qui érige la patrie ou la nation en valeur absolue ou en fin suprême, et s'érige lui-même en religion. . . . . 8
- 4° Est exagéré tout nationalisme qui blesse la justice et la charité, qui s'oppose à la fraternité et à la solidarité des peuples entre eux. . . . . 9
- 5° Est exagéré tout nationalisme qui pousse à l'accaparement, à la domination et à l'oppression. . . . . 12

## II. — LE JUSTE ET SAIN NATIONALISME

- 1° L'Église admet comme nécessaire et légitime la division de l'humanité en nations et en patries. . . . . 17
- 2° L'Église reconnaît « les droits et les justes aspirations » des peuples et des nations. . . . . 19
- 3° L'Église approuve que chacun porte à sa nation et à sa patrie un amour de prédilection. . . . . 22
- 4° L'Église fait du patriotisme un devoir et une vertu. . . . . 24
- 5° « L'Église approuve et favorise un juste nationalisme » . . 26

---

*Imprimi potest :*

Antonio DRAGON, S. J.

*Provincial*

*Nihil obstat :*

Émile GERVAIS, S. J.

*Cens. dioc.*

*Imprimatur :*

Philippe PERRIER, P. A., V. G.

Montréal, 6 juin 1944.

# Éditions de l'École Sociale Populaire

---

## L'ENCYCLIQUE SUR LE MARIAGE CHRÉTIEN « CASTI CONNUBII »

Texte français avec divisions et commentaires  
110 pages — 25 sous

## L'ENCYCLIQUE SUR LE SACERDOCE CATHOLIQUE « AD CATHOLICI SACERDOTII FASTIGIUM »

Texte français avec divisions et commentaires  
120 pages — 35 sous

## L'ENCYCLIQUE SUR LE CORPS MYSTIQUE « MYSTICI CORPORIS »

64 pages — 15 sous

## L'ENCYCLIQUE SUR LES ÉTUDES BIBLIQUES « DIVINO AFFLANTE SPIRITU »

32 pages — 15 sous

## ÉLÉMENTS DE MORALE SOCIALE

par le P. DELAYE, S. J.  
198 pages — 75 sous

## POUR UN ORDRE SOCIAL CHRÉTIEN

par le P. Lorenzo GAUTHIER, C. S. V.  
200 pages — \$1.00

## LA RESTAURATION SOCIALE D'APRÈS LES ENCYCLIQUES

par le P. ARCHAMBAULT, S. J.  
106 pages — 25 sous

## CODE SOCIAL

Essai d'une synthèse sociale catholique  
106 pages — 50 sous

## CONGRÈS DE LA COLONISATION

160 pages — \$1.00

---

1961, RUE RACHEL EST, MONTRÉAL

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

176. *La Mission sociale de l'hygiène.*  
Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rolary et Maçonnerie.* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*  
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme-source de richesse.*  
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.*  
Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.*  
Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*  
R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*  
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*  
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*  
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*  
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*  
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*  
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*  
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orphelins.* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse.*  
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux.* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche.* XXX
198. *La Préférence aux Syndicats catholiques.* XXX
200. *Pour le bon journal.*  
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*  
E. Mercier et G. Ladouceur
- 204-205. *Instruction ou Education.* Esdras Minville
206. *En Russie soviétique.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antilobchevique.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat.*  
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*  
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*  
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation.* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*  
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la Paix.* E. S. P.
225. *La Profession agricole.*  
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*  
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*  
Rde Sr Gérim-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*  
E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire.*  
E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*  
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*  
Abbé Édouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Esdras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*  
Abbé Philippe Perrier
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*  
Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *La Mouillage du capital.*  
Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*  
R. P. Archambault, S. J.
257. *Le Chômage de la jeunesse.* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts.*  
Ligue de la Classocratie
261. *L'Apôtre laïque.* R. P. Th. Pinal, C. S. S. R.
262. *Le Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*  
S. S. Léon XIII
264. *Allocations familiales.* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libératrice.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*  
R. P. Archambault, S. J.
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*  
En collaboration
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada.*  
Esdras Minville
273. *L'Orientalisme professionnelle.*  
Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi et contre le communisme.* E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels.*  
R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticommuniste.*  
P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne.*  
Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée.*  
R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Divini Redemptoris » et « Mit brennender Sorge ».* S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques.* Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne.*  
Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique.*  
Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique.* E. S. P.
286. *La Malfaisance du capitalisme actuel.*  
Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada.*  
R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural.* Nos Evêques.
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative.*  
P. Richard Arès, S. J.

# PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

291. *Encyclique « Libertas praestantissimum »*. S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique* . . . . . Jean Filion
293. *Pour que tôte notre français*. P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*. R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*. P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*. Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau*. Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste*. Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance*. Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises*. Mgr Wilfrid Lebon
303. *Une enquête sur le communisme à Québec*. Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire*. François-Xavier Boudreaux
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente*. S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle*. Maxim. Caron
307. *La Législation anticommuniste dans le monde*. E. S. P.
308. *La Paix* . . . . . S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus »*. S. S. Pie XII
311. *Tempérance* . . . . . Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*. F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent*. Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique*. R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social*. Episcopat américain
316. *Notre dimanche chrétien*. S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social*. R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme*. R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites*. Jean Guiraud
323. *L'Education nationale*. Abbé P.-Em. Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France*. E. S. P.
326. *La Communion des saints*. (Allocutions et lettres — I) . . . . . S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France*. Georges Pernot
328. *La Restauration sociale*. Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste*. (Allocutions et lettres — II) . . . . . S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques*. E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII*. R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française*. E. S. P.
334. *La Société contemporaine*. Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau*. (Allocutions et lettres — III) . . . . . S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique*. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie*. S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail*. E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières)*. Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Sainteté le Pape Pie XII*. (Lettre pastorale collective et mandement) . . . . . Nos Evêques
341. *Providence divine*. (Allocutions et lettres — IV) . . . . . S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre*. E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant ?*. S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal*. (Allocutions et lettres — V) . . . . . S. S. Pie XII
345. *Le Droit de Suffrage*. Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie*. B. S.
347. *L'Organisation corporative au service de la démocratie*. Maximilien Caron
348. *Les Bienfaits du mariage*. (Allocutions et lettres — VI) . . . . . S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres*. Mgr Desranleau
350. *Petit Guide moral du législateur*. P. Richard Arès, S. J.
351. *Le Problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école*. J. O. C.
352. *Le plus grand péril*. R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education*. R. F. Léopold, C. S. C., M. A.
354. *Message de Noël 1942*. (Allocutions et lettres — VII) . . . . . S. S. Pie XII
355. *L'Organisation corporative portugaise*. Oliveira Salazar
356. *Les Sources de l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
357. *Le Rôle du gérant municipal*. G.-E. Marquis
358. *L'Epargne*. J.-M. Leduc, N. P., A. Rioux
359. *Soucis de l'Eglise*. (Allocutions et lettres — VIII) . . . . . S. S. Pie XII
- 360-361. *Pour un Ordre meilleur*. R. P. Archambault, S. J.
362. *Les Allocutions familiales au Canada*. Mlle D. H. Stepler
363. *Message au monde entier*. (Allocutions et lettres — IX) . . . . . S. S. Pie XII
364. *Qui réorganisera l'Europe ?* Théodore Aubert
365. *L'Eglise et le nationalisme*. P. Richard Arès, S. J.

N, B, — Les numéros omis sont épuisés.

**L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs la responsabilité de ses écrits.**